

Gatineau le 17 février 2025

## Addenda No 1

### À L'ATTENTION DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

**OBJET: APPEL D'OFFRES NO MMB-24-030-RT-1 SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE 2 BLOCS SANITAIRES (GARÇONS ET FILLES) À ESHG À GATINEAU**

---

Cet addenda fait partie de l'appel d'offres no MMB-24-030-RT-1 se rapportant aux travaux de réfection de 2 blocs sanitaires (garçons et filles) à ESHG à Gatineau et le modifie de la façon suivante :

**Contrat : Remplacer la clause 10.09.04 Suivi**

#### **10.09.04 Suivi**

~~À chaque réunion de chantier l'ENTREPRENEUR doit illustrer les activités ou tâches qu'il entend réaliser au chantier au cours des DEUX (2) semaines subséquentes à son calendrier d'exécution, l'ENTREPRENEUR doit expliquer les mesures prises ou qu'il entend prendre pour respecter son calendrier révisé.~~

#### **10.09.04 Suivi**

Chaque semaine l'ENTREPRENEUR doit remettre un échéancier de trois (3) semaines comprenant la semaine précédente, la semaine actuelle et la semaine à venir. Cet échéancier doit être remis au chargé de projets du CSSCV tous les jeudis avant 15 h.

L'ENTREPRENEUR doit remettre un rapport photos à jour en même temps que la remise de son échéancier de trois (3) semaines.

L'ENTREPRENEUR doit expliquer les mesures prises ou qu'il entend prendre pour respecter son calendrier révisé.

Soyez avisés qu'il vous est possible de nous formuler une plainte relativement au processus d'appel d'offres en cours, et ce, conformément à l'article 21.0.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics [RLRQ c. C-65.1]. Le cas échéant, une telle plainte doit être déposée au plus tard à la date limite de réception des plaintes qui est indiquée dans le SÉAO, c'est-à-dire le 27 février 2025.

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**



**Nathalie Joannisse**

Régisseuse, Service des ressources matérielles